

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2026\_C\_049**

**BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL,** le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER.**

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026.**

Le nombre des membres en exercice est **47.**

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>42</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>48</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

**ETAIENT ABSENTS :**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

**AFFAIRE - 2026\_C\_049**

**BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

---

Au moment du transfert de la compétence de l'assainissement collectif à la CIREST, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les modes de gestion étaient les suivants :

- en gestion déléguée sur le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît
- en régie sur le périmètre de Sainte-Rose.

Depuis mai 2025, cette compétence est gérée en délégation de service public pour l'ensemble des communes membres.

Le Budget primitif 2026 de l'assainissement collectif s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 8 155 050,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES	
Exploitation	2 668 800,00	2 668 800,00	33%
Investissement	5 486 250,00	5 486 250,00	67%
<b>Total Budget Assainissement collectif</b>	<b>8 155 050,00</b>	<b>8 155 050,00</b>	<b>100%</b>

## SECTION D'EXPLOITATION

### 1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2026 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 2 668 800,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Structure BP	Evolution BP/BP
011	Charges à caractère général	201 000,00	107 400,00	4%	-47%
012	Charges de personnel et frais assimilés	380 000,00	359 000,00	13%	-6%
65	Autres charges de gestion courante	0,00	79 300,00	3%	
66	Charges financières	522 960,00	471 600,00	18%	-10%
68	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	116 150,00	4%	
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>1 103 960,00</b>	<b>1 133 450,00</b>	<b>42%</b>	<b>3%</b>
023.	Virement de la SF à la SI	1 311 630,00	1 530 750,00	57%	17%
042d	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 800,00	4 600,00	0%	-4%
<b>TOTAL</b>		<b>2 420 390,00</b>	<b>2 668 800,00</b>	<b>100%</b>	<b>10%</b>

Les charges à caractère général (107 400 €) correspondent aux frais de fonctionnement du service, aux dépenses de sous-traitance, et aux frais liés à l'entretien, aux réparations et à la maintenance du réseau et des équipements d'assainissement collectif. Elles concernent également les frais d'études d'harmonisation tarifaire.

Les charges de personnel (359 000 €) comptabilisent la rémunération des agents affectés (en tout ou partie) au service de l'assainissement collectif en délégation de service public (DSP).

Les autres charges de gestion courante concernent l'amende pour le rejet des eaux usées du poste de relevage « Manguiers » à Sainte-Rose (26 500 €) et les astreintes environnementales (52 800 €).

Les charges financières (471 600 €) correspondent aux intérêts des emprunts en cours pour 2026.

Les opérations d'ordre transfert entre sections (4 600 €) retracent la dotation aux amortissements des immobilisations.

Enfin, le virement à la section d'investissement (1 530 750 €) permettra d'apporter de l'autofinancement à la section d'investissement.

### 2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation de 2026 s'élèvent à 2 668 800,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Structure BP	Evolution BP/BP
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 356 890,00	2 548 000,00	95%	8%
74	Subventions d'exploitation	0,00	4 800,00	0%	
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>2 356 890,00</b>	<b>2 552 800,00</b>	<b>96%</b>	<b>8%</b>
042r	Opérations d'ordre transfert entre sections	63 500,00	116 000,00	4%	83%
<b>TOTAL</b>		<b>2 420 390,00</b>	<b>2 668 800,00</b>	<b>100%</b>	<b>10%</b>

Les produits des services (2 548 000 €) intègrent les recettes des redevances d'assainissement collectif.

Les subventions d'exploitation concernent une subvention pour l'étude d'harmonisation tarifaire (4 800 €).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (116 000 €) retracent les subventions transférables.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 s'élèveront à 5 486 250,00€. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Structure BP	Evolution BP/BP
20d	Immobilisations incorporelles	785 000,00	505 000,00	9%	-36%
21d	Immobilisations corporelles	0,00	40 000,00	1%	
23d	Immobilisations en cours	1 550 000,00	3 882 300,00	71%	150%
16d	Emprunts et dettes assimilées	951 375,00	942 950,00	17%	-1%
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>3 286 375,00</b>	<b>5 370 250,00</b>	<b>98%</b>	<b>63%</b>
040d	Opérations d'ordre transfert entre sections	63 500,00	116 000,00	2%	83%
<b>TOTAL</b>		<b>3 349 875,00</b>	<b>5 486 250,00</b>	<b>100%</b>	<b>64%</b>

Le montant du remboursement du capital des emprunts (942 950.00 €) est issu de l'état de la dette au 01.01.2026.

Les investissements prévus en 2026 (4 427 300 €) correspondent :

- à des études (505 k€) :

- o Schéma directeur du service public de l'assainissement collectif (505 k€)

- à des immobilisations corporelles (40 k€) :

- o A la réparation du clarificateur de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) et à la réhabilitation de la STEU de Sainte-Rose

- à des études de maître d'œuvre et travaux (3 882 300 €) :

- o Extension de la STEP de Saint-André
- o Renforcement de réseaux Gaston Deferre
- o Sécurisation électrique du PR Rivière des Roches à Bras-Panon et PR Pompiers à Saint-Benoît
- o Travaux de modifications post Garance
- o Extension du réseau d'assainissement des eaux usées – RN 2 / chemin du Cap – Commune de Saint-Benoît

- o Travaux de l'opération d'aménagement de l'Avenue Ile de France et Avenue de Bourbon et voies connexes « zones pont minot et auguste » (NPNRU Chemin Lontan)
- o Réseaux EU - Opération TCSP Jaurès

## 2/ Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 5 486 250,00€ et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Structure BP	Evolution BP/BP
13r	Subventions d'investissement	430 270,00	2 105 800,00	38%	389%
16r	Emprunts et dettes assimilées	1 603 175,00	1 845 100,00	34%	15%
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>2 033 445,00</b>	<b>3 950 900,00</b>	<b>72%</b>	<b>94%</b>
040r	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 800,00	4 600,00	0%	-4%
021r	Virement de la section d'exploitation	1 311 630,00	1 530 750,00	28%	17%
<b>TOTAL</b>		<b>3 349 875,00</b>	<b>5 486 250,00</b>	<b>100%</b>	<b>64%</b>

Les subventions d'investissement (2 105 800 €) concernent principalement l'extension de réseaux eaux usées Gaston Deferre, le réseau des eaux usées de l'opération TCSP Jean Jaurès, les travaux de modifications Post-Garance, la modernisation de la chaîne de refoulement Agénor et Beau Rivage et le schéma directeur intercommunal de l'assainissement collectif

L'équilibre de la section d'investissement du budget primitif 2026 est réalisé au moyen d'un emprunt de 1 845 100 € (chapitre 16).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (4 600 €) concernent les amortissements des immobilisations.

Enfin, le virement de la section d'exploitation (1 530 750 €) permet d'autofinancer en partie les dépenses d'investissement.

Ainsi, le budget primitif de l'assainissement collectif s'élève pour l'année 2026, toutes sections confondues, à 8 155 050,00 € dont 2 668 800,00 € pour la section d'exploitation (33%) et 5 486 250,00 € pour la section d'investissement (67%).

- **VU** les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

- **VU** l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

**Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour », 5 « contres »**

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement collectif.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER